



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### perspectives

Question écrite n° 32238

### Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'entrée au Panthéon d'Hector Berlioz. Illustre compositeur français d'origine iséroise, il a laissé derrière lui une oeuvre considérable et un patrimoine exceptionnel pour la France. Ceci justifierait donc que sa dépouille soit transférée au Panthéon, au côté d'autres femmes et hommes français célèbres. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaitait connaître la position du ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité de transférer les cendres d'Hector Berlioz au Panthéon. Si le ministre reconnaît l'immense talent de ce musicien novateur à qui l'on doit un style polyphonique nouveau, une sonorité jamais imaginée jusqu'alors, ainsi qu'une profusion d'oeuvres majeures, il rappelle que c'est au Président de la République lui-même qu'il revient d'apprécier la pertinence de transférer une personnalité au Panthéon. Cette appréciation se fait au regard d'un certain nombre de critères, au rang desquels figurent la participation au rayonnement national (scientifique, littéraire, artistique...), mais aussi le dévouement à la chose publique au travers d'un engagement au nom de la liberté, du progrès social, de la justice ou de l'idéal républicain. La proposition du Président de la République consistant à faire entrer une personnalité au Panthéon est ensuite présentée au Premier ministre ainsi qu'au ministre de la culture. Ce dernier prend en charge l'élaboration du projet de décret autorisant le transfert au Panthéon, et établit un rapport confirmant et explicitant le bien-fondé de l'hommage souhaité par le Président de la République. Ce n'est qu'après la décision, confirmée par décret, que le ministère de la culture prend en charge l'organisation et le financement de la cérémonie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32238

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2004, page 423

**Réponse publiée le :** 4 mai 2004, page 3299